

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-134

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 12 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 34

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. SOILIH – S. GHENAIM – M. GAMINETTE – A. KÖSE – L. JACQUEMIN – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – M. FOLLY – S. CHABROT – S.L. DIARRA – K. OUKBI – A. BELABDA – S. GIBERT – N. SAUNIER.

Excusés Représentés : L. CAMARA représenté par A. KÖSE – F. OGBI représentée par F. MAHFOUD – Y. BOUKANTAR représenté par S. BELLAHMER – J. BORTOLI représenté par P. RIO – R.M. THUILOT représentée par S. CHABROT – D. BRIVADY représenté par Y. LE BRIAND – I. KEDDOU représentée par C. TAWAB KEBAY – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT – J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER

Délibération N° DEL – 2022 – 134 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat avec l'association Les Frères Kazamaroffs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de Grigny de développer une politique culturelle ouverte à tous les publics conformément aux valeurs définies par la Ville et de créer les conditions d'un accès à la culture et d'une appropriation des lieux culturels par tous ses habitants, favorisant ainsi le développement de leurs pratiques artistiques et culturelles, collectives et en autonomie,

Considérant l'intérêt du projet artistique et culturel de la compagnie Les Frères Kazamaroffs en faveur du développement de la pratique et de la découverte des arts du cirque actuel, sur le territoire,

Vu le projet de convention d'objectifs entre la Ville et l'association Les Frères Kazamaroffs, telle qu'annexée à la présente délibération,

Vu l'examen de ce dossier par la commission Cité Éducative le 08 décembre 2022

Délibère et :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Les Frères Kazamaroffs, telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,


Philippe RIO

Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

19 DEC. 2022

19 DEC. 2022

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification